

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du Groupe Montagne (GM) du 26.01.2012 à 20h30, école du Belvédère

Membres du Comité candidats à l'élection: MM. A. Bretton (AB), Président, J. Beaume (JB), Martin Feiss (MF), J. Keraudren (JK, excusé), P. Rouiller (PR) et Mmes M. Riva (MR), M. Verhoeven (MV) et U. Wehri (UW).

Membre démissionnaire : M. Gaspoz (NG)

Candidat à l'élection de membre du comité : M. Charles Michea (CM).

Consultants/soutiens : MM Maurice Bonjour et Pierre Ischi (PI), Mmes Michèle Ischi et Josette Lehmann

Présents : approx. 230 participants.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 janvier 2011

Le procès-verbal du 20 janvier 2011 est approuvé sans modification.

2. Rapport d'activités 2011 et perspectives 2012

Le Président évoque les deux fêtes de quartiers (départ du concierge, M. Berlandis, et fête des voisins) et insiste sur l'importance de ces rencontres informelles.

Il présente le fonctionnement du comité pendant l'année 2011 : afin de permettre une bonne réactivité du comité, un bureau de quatre personnes a été créé, qui se réunit en fonction des besoins. Le comité se réunit une fois par mois. Au nombre des activités du comité en 2011, il y a eu les relations et correspondances avec la commune, le DCTI, l'avocat, etc., l'exposition des plans de surélévation et transformations dans des allées et la création du site interne du GM grâce à l'aide d'un voisin, M. Roessli (<http://groupe-montagne.ch/>). Le Président remercie les membres du comité et tous ceux qui les aident pour leur disponibilité.

Le suivi des projets de travaux et surélévation est traité au point 5.

3. Rapport de trésorerie, rapport des vérificateurs de comptes et approbations

Les comptes sont présentés, confirmés et acceptés.

4. Elections : des membres du comité et des vérificateurs des comptes

Les membres du comité candidats sont réélus, M. Charles Michéa est élu membre du comité.

Mmes Zahler et Barbey sont réélues vérificatrices des comptes.

5. Surélévation et travaux

M. Karr, maire de Chêne-Bougeries, fait part de l'opposition des autorités communales au projet de surélévation. Il faut continuer à se battre car le DCTI est lui aussi déterminé à le faire aboutir (le délai pour envoyer ses commentaires court jusqu'au 31 janvier). La commune a décidé d'anticiper en convoquant d'ores et déjà des auditions des parties impliquées, notamment du comité du GM alors qu'elle devrait normalement attendre le retour des dossiers du DCTI.

PI mentionne que le comité a engagé un avocat, Me D. Lachat, pour faire une réponse dans le cadre de l'enquête publique. Son étude a produit un mémoire portant sur la question du changement de zone en zone 3 ordinaire et des répercussions que ceci aurait sur les loyers (aucun contrôle de l'Etat).

Par ailleurs après être intervenu de nombreuses fois, mais sans résultat, pour demander d'annuler les procédures irrégulières au DCTI, le comité a pris contact avec la Cour des comptes. Il lui a signalé ces irrégularités dans une lettre du 09.01.12 et la Cour a répondu en disant qu'elle prendra contact avec le GM en vue d'un entretien.

M. Morel présente les effets qu'une surélévation aurait sur l'ensoleillement qui à son avis baisserait beaucoup. De plus, la surélévation aurait des conséquences sur la circulation qui a déjà beaucoup augmenté. Avec UW, ils ont effectué des comptages et arrivent à des résultats bien différents des chiffres officiels. Il appelle à continuer à lutter contre le changement de zone.

MF rappelle que Swisslife a renoncé à construire un des parking prévus au départ. Il annonce l'exposition des nouveaux plans dans l'allée 100-102.

JB annonce qu'une centaine de personnes a envoyé des lettres au DCTI ce qui est trop peu et il encourage les participants à l'assemblée à écrire.

6. Financement et procédures

Le comité a décidé de mettre 10'000.- frs de la fortune du GM de côté pour les procédures à venir. Mais il faut compter que les frais seront beaucoup plus élevés (les procédures des habitants de la Gradelle contre le projet de maison de quartier leur ont coûté plus de 50'000 frs). Le comité demande que chaque membre verse un montant de 100 frs.- sur un compte spécial procédures du GM. L'avocat choisi est Me Lachat. Après une question sur la qualité de cet avocat, la proposition du comité est acceptée à l'unanimité.

7. Divers et questions

Une discussion a lieu sur l'opportunité de faire une pétition sur la base de la lettre de M. Morel lue en séance et qui concerne le changement de zone. Comme seules des démarches individuelles sont prises en compte pour cette procédure, il est finalement décidé que le comité enverra la lettre de M. Morel en précisant qu'il le fait sur décision de l'assemblée générale.

Fin de la séance à 22h30 suivie du verre de l'amitié.